

Le 6 février 2013

Chères et chers collègues,

Le SNPAM-CGT tient à vous informer de l'état d'avancement de dossiers concernant pour le premier tous les IAM et pour le second (sans oublier les autres) les ISN, notamment les A. Dans tous les cas, la situation est grave du fait de la volonté de l'administration et du cabinet de passer en force quand il ne s'agit de déloyauté envers les agents.

**Point sur le statut IAM: Concernant l'intégration des IAM (172 agents au total) dans un corps d'ingénieurs**, à priori, les ITPE (5000 agents environ), ce dossier est dans l'impasse depuis deux ans bien que dès le 14 septembre 2010, la DRH du ministère reconnaissait que les IAM, au moins pour partie, devraient intégrer un corps d'ingénieurs! Le ministère, et plus précisément la DAM, la DRH et le Cabinet du Ministre en charge de la Mer, jouent clairement le pourrissement pour décourager les IAM.

En effet, à chaque CAP depuis au moins deux ans, les membres CGT de cette instance présentent les revendications des IAM et développent les arguments sur ce sujet devant le sous-directeur en charge de ce corps ou son adjointe directe. De plus, lors de la rencontre en discussion préalable à la grève du 4 octobre 2012, entre le SNPAM-CGT et la DRH (chef de service, adjoint direct de la DRH présent) et la DAM (Directrice présente), le sujet a été explicitement posé sur la table des négociations par la CGT. Trois semaines plus tard, lors d'une rencontre avec le cabinet du Ministre en charge de la Mer, dont son conseiller social et des représentants de la DRH, cette revendication est de nouveau portée devant les représentants du ministère par la délégation CGT.

Pour autant, lors de la rencontre bilatérale des assises de l'ingénieur entre le ministère et la CGT, le même conseiller social et le même sous-directeur en charge des IAM répondent à la question de la délégation Fédération CGT qu'ils n'ont pas réfléchi mais qu'ils prennent note!!

**Cela démontre clairement qu'il n'y a de la part du ministère aucune volonté d'aller au delà des promesses qui n'engagent que ceux qui les croient, alors même qu'il est inscrit que les IAM, doivent intégrer le corps des ITPE dans l'étude d'impact [qui n'est qu'un justificatif interne à l'état et qui ne l'engage en rien] d'un projet de loi présenté par le Ministre de la Mer enregistré au Sénat le 3 janvier 2013. En revanche, il y est bien prévu de dégrader nos conditions de travail (voir ci-dessous)!!!. Cela démontre parfaitement, encore une fois, la duplicité et la déloyauté de ce ministère envers ses agents civils en charge des missions Mer, notamment les IAM!**

**Il est donc impératif de se mobiliser très largement pour obtenir satisfaction sur cette revendication légitime. L'aboutissement de celle-ci constituerait une pleine reconnaissance de nos métiers sur le plan statutaire mais aussi une amélioration de nos conditions de travail, de nos revenus, et de réelles perspectives d'évolution pour tous les agents. Si nous n'obtenons pas gain de cause rapidement, nous serons sans perspective, englués en tant qu'IAM, corps appelé à disparaître lentement, ou passerons tous CIGEM avec une totale perte de lisibilité et de sens de nos missions!!**

**Point sur le cadrage métier CSN:** La situation n'est pas meilleure et démontre clairement que les représentants de notre ministère méprisent totalement les personnels civils de l'administration de la Mer et ne cherchent qu'à les exploiter de plus en plus avec la même duplicité que pour le sujet précédent.

En effet, lors de la concertation de la DAM et la DRH avec les OS sur le cadrage en CSN (essentiellement sur les missions des ISN A), la CGT a présenté de nombreux arguments démontrant l'illégalité des propositions faites quand aux modalités pour effectuer le contrôle par l'état du port le samedi et le dimanche. La CGT est bien consciente qu'il faut assurer une continuité **pour les missions** mais pas dans n'importe quelle conditions de travail, ni dans l'illégalité, au prix de dégradations de la vie personnelle. De plus, plusieurs autres missions sont actuellement effectuées en toute illégalité: visites au-delà des horaires prévus (Pavillon ou Mou) dans la zone de compétence ou les visites à l'étranger (Pavillon (attention à l'arrivée de la MLC 2006) et plus rarement MOU). Les versions successives du cadrage proposé ne les traitent en aucune manière, la circulaire de 2007 (signée par M.Aymeric, DAM à l'époque) étant illégale et incomplète. La CGT dénonce cela depuis la première réunion de mi-septembre 2012, mais l'administration reste sourde et bornée, et ne prend en compte aucune de ces remarques de fond!

**Ne nous leurrons pas!! Si ce cadrage passe tel quel, jamais nous n'obtiendrons plus de régularisation pour les autres missions.** En effet, seuls comptent les objectifs MOU, qui, non atteints peuvent engendrer des astreintes communautaires (financières), seule raison d'établir ce cadrage aux yeux du ministère !

Si un agent était victime d'un accident à l'étranger par exemple-ce qui s'est déjà produit-, la responsabilité pénale des autres agents de la commission ou de l'équipe d'audit et de la hiérarchie serait engagée! Toutefois, seule celle des agents et du C/héf du CSN serait jetée en pâture médiatico-judiciaire. Le rapport de la Cour des Comptes dénonçant, de manière justifiée, un défaut de pilotage, de manque de stratégie et de non-information du Parlement mais stigmatisant -de manière incompréhensible- les IAM civils titulaires de la fonction publique est malheureusement exemplaire.

L'hypocrisie et la déloyauté du ministère sont là aussi démontrées dans ce qui suit.

Les missions des ISN, ont été inscrites en catimini dans le projet de décret d'exclusion aux garanties minimales qui permettra à la DAM de s'affranchir de toutes les règles sur le repos et les conditions HSCT des personnels (concerne les ISN A essentiellement).

De plus, dans le projet de loi cité plus haut qui traite de divers sujets concernant les Transports et la Mer, le ministère a inscrit, dans l'article 20 concernant les enquêtes nautiques, un alinea (1er): "*Les visites et inspections s'exercent en toutes heures*". Cela inscrit la possibilité **de faire les visites de sécurité 24h sur 24h** par analogie au contrôle des pêches alors que les circonstances sont totalement différentes (en Mer/à terre en général, peu de navigants dérangés/ beaucoup empêchés de dormir, essais bruyants et alarmes, ...). **Cet article met donc en cause la sécurité des marins et le respect de ces conventions internationales OIT en plus de mettre notre sécurité en péril!** Enfin, ce projet de loi a été présenté au Conseil Supérieur de la Marine Marchande le 20/11/2012 mais pas au CTM où siègent les OS des personnels MEDDE et sans les avertir lors des négociation sur le cadrage ISN! La volonté de nuire aux agents civils des CSN, et en passant aux marins, est encore une fois démontrée par ces faits comme la déloyauté totale de notre ministère et de ses représentants administratif ou politiques (cabinet) envers ces agents.

**Pour la CGT, il est impossible de ne pas réagir et de laisser les agents civils qu'elle représente être encore plus exploités et laminés qu'actuellement y compris sur d'autres sujets (Amiante , CMR, perspectives de carrière, ...). Les agents doivent agir pour leur survie et la CGT soutiendra et portera ce combat!**

Par conséquent, le SNPAM-CGT appellera très prochainement les IAM donc les ISN civils à se mobiliser sur ces thèmes et appellent les agents à en débattre entre eux avec les éléments qu'apporteront nos militants. En effet, il est nécessaire au vu des métiers et des compétences des IAM, de changer de grille et d'abolir ce statut obsolète, d'améliorer ce régime indemnitaire indigent, de modifier totalement ces possibilités de progression carrière minimalistes. Ce la implique la nécessité, pour les IAM, de changer de statut dès cette année.

Avec l'intégration chez les ITPE, le but est d'obtenir la reconnaissance technique d'une filière de l'ingénierie industrielle et d'expertise technique des systèmes navires, avec une spécialité d'expertise maritime dans le corps des ITPE. Il en va de même pour la reconnaissance technique pour toutes les activités liées à l'ingénierie des pêches, et de la ressource halieutique, et la gestion des navires et des marins.

La première action ciblera les problèmes statutaires et le cadrage CSN qui sont liés par les aspects régimes de travail mais d'autres actions viendront ensuite par la mobilisation des agents pour obtenir la satisfaction de ces revendications et des autres (HSCT, IAM en charge des ressources de la Mer, ...).

Les agents concernés avec le SNPAM-CGT exigent dans des délais brefs (14/2) :

- ➔ L'engagement écrit des ministres concernés sur l'intégration des IAM dans le corps des ITPE dès 2013 et indépendamment d'un éventuel projet de fusion de corps d'ingénieurs,
- ➔ L'engagement écrit des ministres concernés pour le retrait l'aleina 1°) de l'article 20 du projet de loi cité ci-dessus,
- ➔ L'engagement écrit du SG du ministère sur la remise à plat totale des discussions administration / OS de tous les textes concernant le régime de travail des ISN (cadrage, décret des exclusions aux garanties minimales, ...).

Les commissions thématiques IAM et CSN su SNPAM-CGT